



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE VENDREDI 21 OCTOBRE 2022

EN VISIOCONFÉRENCE SUR ZOOM
ET EN PRÉSENTIEL À NEMOURS

Nous t'invitons à l'AG statutaire annuelle de la CGT Finances publiques de la DiSI Île-de-France vendredi 21 octobre 2022 à partir de 9h30.

Elle est ouverte aux adhérents, sympathisants et plus généralement à tous les agents de la DiSI qui n'ont pas encore participé à une autre AG syndicale en 2022.

Ordre du jour, laissant la libre discussion après la présentation de chacun des 6 thèmes suivants :

1. Introduction et bilan des luttes en cours et à venir (énergies, inflation, salaires...)
2. Nouveau projet de réforme des retraites prévu d'être mis en place en juillet 2023.
3. Conséquences de la situation sanitaire sur nos conditions de travail et de la généralisation du télétravail.
4. Bilan des derniers CHS et CTL, avec focus sur les réorganisations à l'ESI Nemours.
5. Mise en place en 2023 des CSAL, remplaçant les CHS, CTL et CAPL.
6. Bilan de l'activité de notre section syndicale CGT FiP DiSI Île-de-France.

l'AG se déroulera dans les conditions suivantes :

Par audio ou visioconférence sur Zoom (connexion à partir de 9:15) :

Tous les collègues de la DiSI qui le souhaitent auront la possibilité d'y participer depuis l'endroit de leur choix, dès lors qu'ils disposent d'une connexion internet via un ordinateur personnel (mais pas depuis un PC de l'administration), tablette, smartphone, ou d'une simple ligne téléphonique pour l'audio.

En présentiel à l'Union Locale de Nemours (accueil physique à partir de 9:00) :

Pour les collègues qui le souhaitent, l'AG se déroulera dans les locaux de l'Union Locale CGT de Nemours sise au 2 Rue Voltaire. Un parking est situé à proximité immédiate. Une projection sur écran permettra de suivre les débats avec les collègues connectés en visio.

Pour participer à cette AG, il suffit de nous le faire savoir par retour de mél à :

cgt.disi.ile-de-france@dgifp.finances.gouv.fr

Les liens de connexion (visio et audio) te seront alors adressés par mél.

Afin d'organiser au mieux le présentiel à l'UL de Nemours, merci de nous le faire savoir également.

Comment justifier administrativement la participation à cette assemblée ?

Chaque agent dispose d'une journée par an pour assister à l'AG syndicale de son choix.

Il suffit de prévenir ton chef de service, puis de saisir dans SIRHIUS :

Type de motif : Fonctions syndicales...
Motif : Assemblée générale syndicale...